

DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE PROPRIETAIRE POUR LA VENTE D'UN TERRAIN

1 Documents obligatoires pour la mise en publicité, à fournir sous 1 semaine au commercial

- Mandat original complété et signé par tous les propriétaires
- Copie de la carte d'identité de tous les propriétaires
- Copie du titre de propriété : il peut s'agir aussi bien d'un acte de vente, d'un acte de succession, d'une attestation immobilière, d'un acte de donation qui prouve que l'on a reçu le terrain, etc.

2- Documents complémentaires à fournir pour la vente

- Les documents de géomètres : le géomètre va relever la surface du terrain que vous voulez vendre et va borner le terrain.
- Le document d'arpentage : il permet de définir les limites de la propriété d'un nouveau propriétaire en vue de l'enregistrement notarié et de mettre à jour le plan cadastral de la commune et la liste des propriétaires fonciers.
- Les plans de bornage contradictoires : si le terrain se trouve entouré par d'autres propriétés, le géomètre va définir les limites entre chaque parcelle et chaque voisin devra signer le procès-verbal de bornage.
- L'état des risques technologiques, naturels ou sismiques
- S'il s'agit d'**un terrain situé dans un lotissement**, vous devrez alors fournir les documents suivants :
 - Le règlement du lotissement.
 - Le cahier des charges du lotissement.
 - Dans le cadre de la vente d'un terrain issu d'un lotissement, la garantie d'achèvement des travaux si les travaux de raccordement et de voirie sont différés après la vente ou le blocage sur un compte séquestre chez le notaire du montant du coût des travaux.